

Début juillet, le nouveau ministre des Transports, Clément Beaune, avait appelé les sociétés d'autoroutes à « faire un geste » pendant les vacances.

Pierre Copey, le président de VINCI Autoroutes lui répond, mais en des termes plutôt fermement assésés : il y aura bien une baisse des prix de 10 % , mais il fait remarquer en même temps que son entreprise (ASF, Cofiroutes, Escota, Arcour, 4443 km d'autoroutes sur les 12000 km du réseau total ) ne profite pas de la crise pour s'en mettre plein les poches. (Rappelons tout de même que les sociétés d'autoroutes ont versé 2 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2021.)

Dans son communiqué, le patron de Vinci « tien(t) d'abord à rappeler que les sociétés d'autoroutes ne profitent pas de l'inflation qui les pénalise comme beaucoup d'entreprises, dans la mesure où le prix des travaux qu'elles ont à exécuter pour la construction et le bon entretien du réseau flambent. » (pour rappel, la dernière augmentation des prix des péages qui date du 1er février 2022 s'élève à 2%).

Il ajoute que « Vinci autoroutes, dans un souci de protection du pouvoir d'achat des usagers quotidiens, a bloqué les tarifs des trajets de moins de 30 km et qu'en outre, 800000 abonnés bénéficient déjà de remises allant jusqu'à 30 % sur les tarifs de leurs trajets quotidiens».

Ceci étant dit et dit assez fermement , Vinci fera un geste, mais pas pour tout le monde.

Évidemment, en cette période de départ en vacances, il aurait été mal vu de ne rien céder : entre le 14 juillet et le 15 septembre, 10 % de réduction sur les dépenses de péages au moyen de chèques vacances déposés sur les badges de télépéage Ulys.

Le geste est bien discret et les bénéficiaires ne courent pas les autoroutes !

Générosité discrète, et par son ampleur et par sa durée.

Et à l'horizon 2023, les usagers peuvent s'attendre à de fortes augmentations , car les sociétés ont le droit de répercuter jusqu'à 70 % de l'inflation totale sur leurs tarifs.

Gare à la hausse !

Notons par ailleurs que le groupe SANEF (autoroutes du Nord et de l'Est de la France) accordera les mêmes ristournes, toujours de la même manière : 10 % abondés sur le montant de chèques vacances crédités sur les badges de télépéage Bip&Co ; pour un montant crédité de 100 euros, l'abonné disposera d'un crédit de 110 euros.

Sur les autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) le geste est identique mais sera conduit jusqu'au 30 septembre.

Et comme il est peu probable que vous puissiez profiter de ces « cadeaux », il ne vous reste que deux solutions :

- Emprunter au maximum le réseau secondaire
- Baisser votre vitesse pour économiser sur votre consommation.

Quelques conseils à retenir avant de prendre la route (sources : ATMO) :

- On abaisse de 10 à 20 km/h sa vitesse sur autoroute. On peut réaliser de belles économies, que l'on roule en véhicule thermique ou en électrique
- On vérifie son véhicule avant de prendre la route et notamment la pression des pneumatiques pour éviter toute surconsommation mécanique.
- Gare aux barres de toit ou porte-vélo !
- On garde des distances de sécurité et on roule sur les voies de droite pour éviter l'effet accordéon de la voie de gauche. En adoptant une conduite souple et anticipative, on va éviter les enchaînements de freinages et relances qui font consommer plus.
- On adapte sa vitesse au trafic. Le régulateur de vitesse (même adaptatif) est souvent un faux ami pour ce qui est de faire baisser sa consommation. Pour les véhicules électriques, et selon votre modèle, le mode « roue libre » peut être à privilégier sur autoroute face au freinage régénératif pour gagner quelques kilomètres d'autonomie supplémentaires.